



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION N°D_2025_120

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



DELIBERATION N°D_2025_120 : Création de la commission du marché hebdomadaire

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la participation du marché municipal de plein vent de Collonges-sous-Salève à la vie économique et sociale de la commune.

Considèrent la nécessité de créer une commission des marchés afin de permettre des échanges fluides et dynamiques avec les commerçants et les organismes.

Considérant que l'objet de cette commission est d'apporter une aide et un appui à la Municipalité en donnant un avis sur l'organisation, l'évolution et la réglementation dans le cadre de la gestion et du développement du marché municipal.

La commission est présidée par le Maire et est composée de 6 personnes : 3 représentants du Conseil municipal et 3 des organisations professionnelles et se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil est invité à :

Autoriser la création de la commission des marchés,

Désigner Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN comme président de la commission deux élus : pour la majorité M Bernard GACHET et pour la minorité Mme Dalilha ROCHON comme représentants de la commission.

Approuver les modalités de fonctionnement et l'organisation de la commission des marchés.

Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

Autorise la création de la commission des marchés,

Désigne Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN comme président de la commission et pour la majorité M Bernard GACHET et pour la minorité Mme Dalilha ROCHON comme représentants de la commission.

Approuve les modalités de fonctionnement et l'organisation de la commission des marchés.

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.



Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Valérie MADALA



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :



